

qui nous ont donné tout cela n'ont à peu près pas été récompensés ni reconnus par leur époque. Les plus cyniques pourraient en déduire que notre société croit que le seul artiste sûr, socialement, politiquement et économiquement, c'est l'artiste mort. Bien sûr, nous croyons le contraire, et jugeons que les Canadiens partagent largement notre point de vue. En outre, nous croyons que cette leçon du passé soulève pour notre présent et notre avenir une question importante que nous ne pouvons pas laisser sans réponse: quelle sorte d'héritage culturel voulons-nous laisser aux générations qui nous suivront? Si nous voulons une vie culturelle aujourd'hui, si nous voulons transmettre aux Canadiens qui viendront après nous un héritage artistique riche et vibrant, nous devons amorcer le processus dès maintenant. Pour cela, nous devons donner des chances à nos créateurs et les encourager, et débarrasser le régime fiscal de ces obstacles, de manière à pouvoir contribuer à la création de notre présent et de notre avenir culturels.

Nous partons du principe qu'une société peut être jugée à la façon dont elle traite ses artistes. Certaines sociétés font de leurs artistes des trésors nationaux vivants. D'autres les envoient en exil, au pays même ou à l'étranger, et, à l'occasion, mettent fin à leurs carrières en leur portant un tort irréparable. Nous, nous soumettons nos artistes à un traitement fiscal inapproprié et inéquitable.

Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas su appuyer la croissance et l'épanouissement culturels du Canada, loin de là. Bien au contraire, nos réalisations nous ont valu une réputation d'excellence. Le régime fiscal, cependant, non seulement nuit à nos artistes individuels, mais mine et contredit les politiques et programmes que nous avons établis pour atteindre nos objectifs culturels. Il est donc doublement important de restructurer le régime fiscal en ce qui a trait aux arts et aux industries culturelles.

Les artistes professionnels dans notre société vivent, en moyenne, en deçà du seuil officiel de pauvreté et s'en tirent à peine mieux que les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse. C'est, en soi, une honte nationale. Mais, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de laisser en outre notre régime fiscal compliquer davantage cet état de choses, faire un tort irréparable à nos artistes individuels et à notre croissance et notre épanouissement culturels collectifs.

C'est pourquoi, le renvoi, par la Chambre des communes, de la question de la fiscalité et des arts au Comité permanent des communications et de la culture arrive à point nommé et marque un jalon important de notre longue et pénible histoire.

En plus de la revue parlementaire, on a amorcé des entretiens interministériels regroupant les hauts fonctionnaires des ministères des Finances, du Revenu national et des Communications. Le ministère du Revenu national effectue également des revues internes, à la fois de nature générale et en s'attardant particulièrement aux arts et aux artistes. Ces délibérations interministérielles et ministérielles sont aussi encourageantes, même si elles arrivent bien tard.